

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CF130

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 39

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous demandons la suppression de cet article instaurant une garantie de l'État au comité d'organisation des Jeux Olympiques (JO) en cas de déficit.

Le grand bénéficiaire des JO2024, c'est le capitalisme triomphant. Les JO devraient coûter au moins, et certainement bien plus que 6,5 milliards d'euros. C'est un budget suffisant pour construire 25 hôpitaux de taille moyenne.

Le fait démocratique est bafoué depuis le début du processus de candidature de Paris pour l'accueil de ces JO. Munich a consulté sa population sur l'accueil des JO d'hiver de 2022, la réponse fut négative, ce qui a entraîné le retrait de sa candidature. Hambourg a fait de même pour les JO de 2024. Même résultat, même retrait.

La destruction des jardins ouvriers d'Aubervilliers au profit d'un projet anti-écologique de piscine olympique est un exemple parmi d'autre de l'absurdité démocratique économique et sociale d'une destruction pérenne des espaces sociaux et citoyens au profit d'infrastructures vitrines dont l'utilité, en plus d'être très limitée dans le temps, n'est pas destinée aux populations locales.